



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article1355>

Les discriminations syndicales enfin incontestées

- Actualités -

Date de mise en ligne : dimanche 22 septembre 2019

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Les discriminations syndicales sont une réalité historique dans notre pays mais, jusqu'à présent, les pouvoirs publics refusaient d'en reconnaître l'ampleur - voire niaient cette réalité.

« Alors qu'en France, le droit de grève et la liberté syndicale sont garantis constitutionnellement, l'engagement syndical s'accompagne souvent d'une stigmatisation. Il peut être perçu par l'employeur comme incompatible avec la performance économique de l'entreprise, ses objectifs à court terme ou sa valeur concurrentielle. Ainsi, les pratiques antisyndicales, parmi lesquelles les discriminations, ne sont pas un phénomène isolé, tant dans le secteur privé que public. »

[En savoir plus...](#)